

# Zoom microfinance

## Du micro crédit « classique » à une approche solidaire et régionale: le cas du programme de développement intégré de FATICK au Sénégal (PDIF)

Approche du PDIF, présentation de la zone d'intervention et du public cible

Bref aperçu historique et mise en œuvre du programme

Les avancées du programme jusqu'à novembre 2009

Les principaux acquis

... mais aussi des limites et des contraintes

Création d'un fonds de solidarité régional (FSR) et son utilisation



*La vente de produits maraîchers est l'une des activités soutenue par les crédits*

**Au Sénégal, le programme de développement intégré de la région de FATICK (PDIF) est mis en œuvre par le GERAD<sup>1</sup> et SOS Faim depuis l'année 2003. Ce programme s'inscrit dans une démarche de lutte contre la pauvreté. Ses promoteurs ont fait le choix d'une approche régionale pour différentes raisons :**

- coller à un processus de décentralisation mis en œuvre au niveau de l'État sénégalais ;
- déployer des efforts plus intenses sur un territoire déterminé dans le souci de maximiser à la fois l'efficacité et l'impact de l'action ; le choix de la zone de travail a été déterminé en fonctions de critère de densité de pauvreté ;
- promouvoir une gouvernance active associant l'ensemble des acteurs dans une démarche d'animation territoriale.

1 : Groupe d'Études, de Recherches et d'Appui au Développement

## Approche du PDIF et présentation de la zone d'intervention et du public cible

Le PDIF s'articule autour de trois objectifs majeurs :

- ☛ **le renforcement** des capacités institutionnelles et organisationnelles des organisations paysannes, en particulier les groupements de promotion féminine : travail sur la transparence, la gouvernance, l'amélioration et la pérennisation des services rendus aux membres ;

- ☛ **le soutien** à des activités économiques génératrices de revenus par le biais du développement de filières jugées porteuses dans le contexte régional (la noix de cajou, le sel, l'élevage caprin) et d'activités génératrices de revenus mises en œuvre par les femmes membres des groupements de promotion féminine.

- ☛ **la création** d'une dynamique de concertations et de synergies impliquant l'ensemble des acteurs de la région, y compris les autorités locales.

Cette édition de ZOOM Micro Finance s'attachera particulièrement à présenter le volet des activités génératrices de revenus du programme, tout en le situant dans la démarche globale, comme le propose le schéma ci-dessous.

Il faut souligner que le choix d'un investissement important du PDIF dans l'appui financier à des activités génératrices de revenus se justifie du fait du faible ni-

veau de développement du secteur micro-financier dans la région de FATICK, région dans laquelle les populations précarisées, en particulier les femmes, avaient peu accès à un financement approprié à leurs besoins.

La région de FATICK est l'une des plus pauvres du Sénégal. Elle compte 610.000 habitants dont 50% ont moins de 20 ans. Le taux de pauvreté estimé est de 51,2%.

Par conséquent, l'exode des populations rurales (87% du total), surtout vers la capitale DAKAR, y est conséquent au vu des difficultés d'une économie basée essentiellement sur les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Il existe également un potentiel touristique encore peu exploité.

Dans un contexte économique aussi peu favorable, la population active ne représente que 33,6% de l'ensemble.

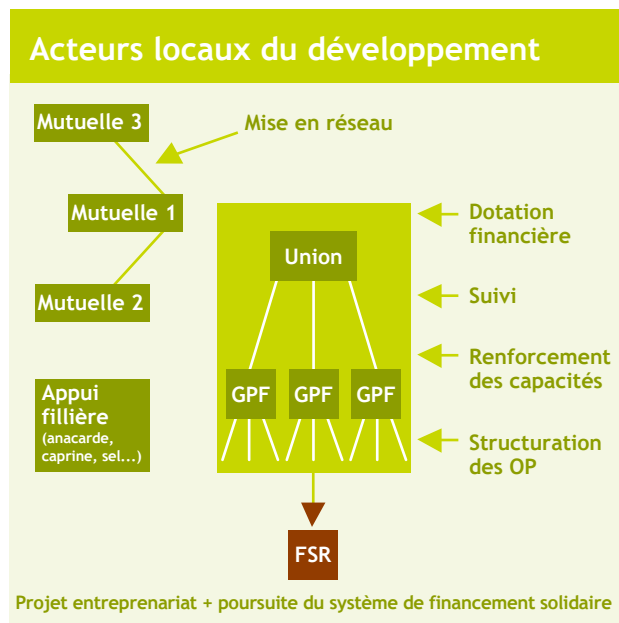
La région présente en outre un double visage du point de vue des potentialités d'activités économiques :

- ☛ **le sud** du département de Fatick et le département de Foundiougne sont propices à la pêche, au maraîchage, à la riziculture, à la culture des mangues, ...

- ☛ **le nord** du département de Fatick et le département de Gossas sont plus secs et centrés sur l'embouche ; cette région a des terres arables appauvries par des années de monoculture d'arachide.

Dans ce contexte, un certain nombre d'éléments ont amené le PDIF à clairement faire un choix orienté vers les femmes organisées en groupement, de manière à toucher une population plus précarisée.

En effet, si on diagnostique la situation des femmes au Sénégal, on s'aperçoit qu'elles représentent 75% de la population dans les zones rurales (l'exode rural concerne plus les hommes) ; qu'elles effectuent 85% des travaux agricoles et composent les deux tiers des effectifs dans le petit commerce ; qu'elles ont souvent des journées doubles qui comptent de 12 à 15 heures ; qu'elles sont analphabètes à 75%<sup>2</sup>.



## Bref aperçu historique et mise en œuvre du programme

Une phase test a été réalisée de 1999 à 2003. Elle ne concernait que 11 groupements de promotion féminine identifiés avec l'appui des services techniques déconcentrés de l'état. Ces groupements ont bénéficié d'une

2 : Extrait mémoire M. Gning.



La région de Fatick au Sénégal.

enveloppe de 30 500 EURO destinée à financer des activités génératrices de revenus. Cette étape a abouti à la formulation d'une initiative d'envergure régionale qui s'est étendue progressivement de 2003 à 2007, incluant ainsi à la fois 10 unions de groupements féminins correspondant aux arrondissements (parties rurales) et 7 unions communales (correspondant aux villes de la région). Chaque union a bénéficié d'une dotation de départ de 15.245 EURO.

La qualité de la mise en œuvre de ce financement a permis de générer des revenus au niveau régional, ce qui a suscité l'idée de mettre sur pied un fonds de solidarité régional sur lequel nous reviendrons plus en détail.

### Une mise en œuvre à plusieurs échelons :

#### ☛ au niveau du programme, la mise en place de subventions

Le programme de crédit de FATICK a été lancé sur la base d'une subvention de 150.000.000 de FCFA (228.673,5 EURO) répartis entre les 20 unions de groupements féminins de la région : 10 millions de FCFA pour chacune des 10 unions d'arrondissement et 5 millions de FCFA pour chacune des 10 unions communales. Ces fonds sont placés dans 3 mutuelles de la région.

Dans chaque cas, une convention tripartite signée par l'Union, la Mutuelle et le programme PDIF définit les règles d'utilisation et de gestion de la subvention.

#### ☛ au niveau des Unions de groupement, la répartition des fonds

Dans chaque Union, les groupements font l'objet d'une sélection sur base de critères définis de manière participative : dynamisme, sérieux, solvabilité, transparence. Chaque groupement choisi bénéficie ainsi d'un montant variant entre 200.000 FCFA et 1 500.000 FCFA et est chargé de répartir le fonds de crédit parmi ses membres. Sur cette base, un ordre de virement est établi avec l'appui du chef de centre d'appui au développement local, et validé par le programme PDIF. Les mutuelles disposent alors de 72 heures pour libérer les fonds au niveau de l'Union, lors d'une rencontre qui rassemble l'ensemble des présidentes et des trésorières. Dans les 24 heures

qui suivent, les crédits sont alors libérés chez les femmes bénéficiaires.

Cette méthodologie, qui présente l'avantage d'une certaine forme de pression sociale, présente également un revers : elle fonctionne par cycle, selon un calendrier fort rigide.

#### ☛ les rôles dans le suivi des activités et des remboursements

Ensuite, les mutuelles sont chargées d'élaborer mensuellement les situations de remboursement pour chacune des Unions et elles les mettent à la disposition des Unions elles-mêmes, des services techniques d'appui (CADL) et du programme.

Dans chaque groupement, c'est le bureau qui se trouve en première ligne pour suivre les remboursements. Et au niveau des Unions, il y a des rencontres bimestrielles pour faire le point en présence du chef de CADL : des « femmes relais » sont généralement désignées pour la sensibilisation et le suivi de groupements qui présenteraient des retards de paiement.

Le programme PDIF réalise quant à lui des missions ponctuelles de terrain, particulièrement en cas de problèmes. Le programme effectue un suivi mensuel au niveau des trois mutuelles où sont centralisées toutes les données liées au microcrédit (remboursement, mouvement des comptes). C'est ce qui permet au PDIF, en plus des informations recueillies lors des rencontres bimestrielles, de planifier ses missions de terrain. Il y a aussi beaucoup d'activités de représentation, de lobbying et d'intermédiations liées à l'animation du territoire.

#### ☛ les échéances et la répartition des intérêts

Les crédits sont généralement octroyés par cycles de 6 mois. Le nombre d'échéances varie par contre en fonction de l'activité menée (de 1 mois pour le petit commerce, mais avec 1 mois de différé à 3 mois pour l'emboche).

Durant la première phase du programme, le taux pratiqué à été de 10% pour un cycle de 6 mois. Ce taux a été revu à la baisse depuis 2008 : il est actuellement de 8%.

Le schéma ci-dessous illustre cette description de la méthodologie appliquée à la phase 2 du programme.

	Phase 1 (2003-2007)	Phase 2 (2008-2010)
<b>Intérêt total</b>	10%	8%
<b>Alimentation du fonds de solidarité</b>	7%	4,5%
<b>Fonctionnement des Unions de GPF</b>	1,2%	1,5%
<b>Rémunération de service des mutuelles</b>	1,8%	2%

Le graphique en bas de page présente la clé de répartition : En effet, pour la deuxième phase, les taux d'intérêts ont été adaptés, à la fois pour diminuer le coût au niveau des bénéficiaires et pour couvrir de manière plus équitable les frais de suivi des Unions de groupement et des mutuelles.

## Les avancées du programme jusqu'à novembre 2009

Un total de 786.580.000 FCFA (1.199.133 EURO) a été distribué en crédits depuis le démarrage du programme.

Ces crédits ont concerné 14.569 bénéficiaires individuelles, membres de 1.432 groupements de promotion féminine pour un total de 663.280.000 FCFA (1.011.164 EURO).

En outre, 127 GIÉ (Groupement d'intérêt économique) et 49 associations (au total 1.771 bénéficiaires) ont reçu des prêts pour un montant de 123.300.000 FCFA (187.969 EURO).

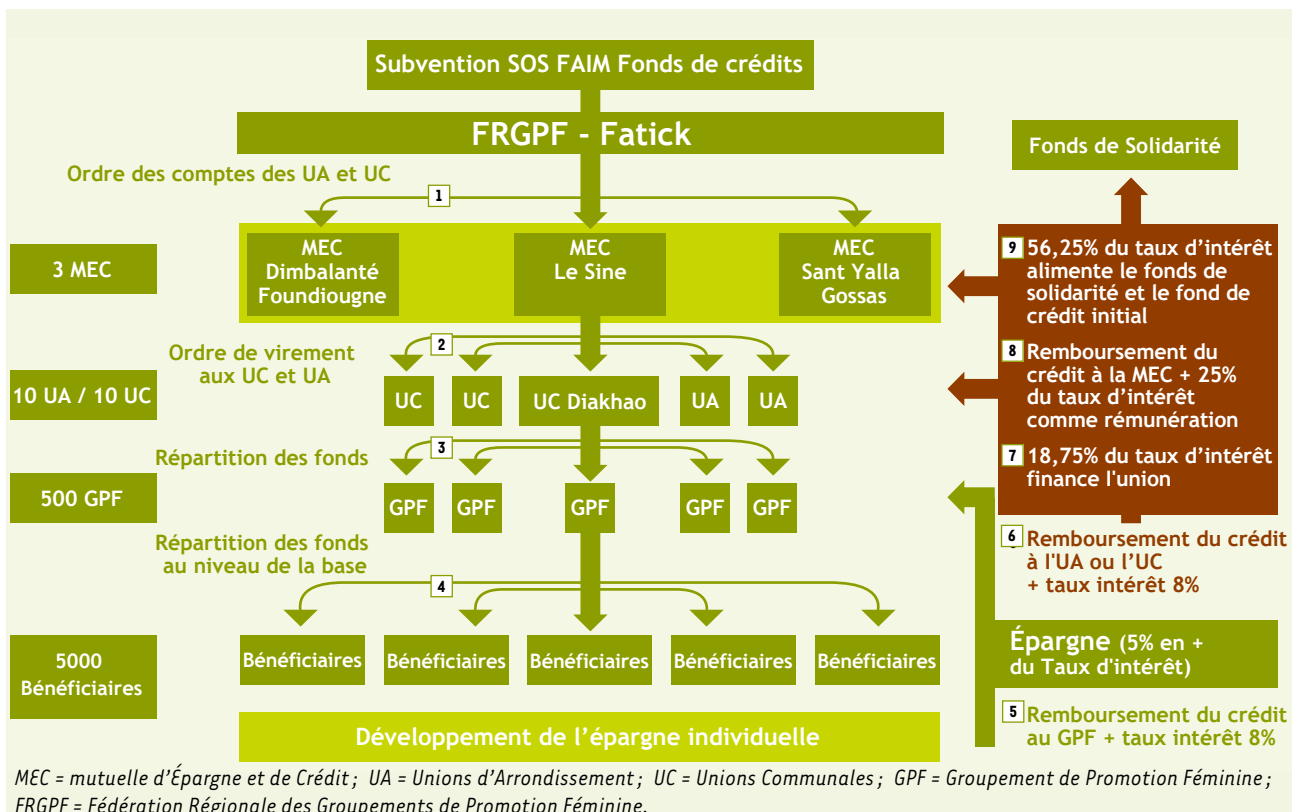
La qualité du portefeuille s'est maintenue à un niveau de portefeuille à risque (90 jours) inférieur à 1%.

Tout en émettant une réserve liée la fongibilité des micro crédits (difficulté d'affecter directement un



Les femmes du groupement de Mbafaye créé en 1987 produisent du fromage.

montant emprunté à une utilisation déterminée), il apparaît nettement que le petit commerce représente plus de 80% des activités financées. L'autre activité représentative qui est menée est l'embouche (élevage ovin, caprin et bovin). Comme expliqué ci-dessus, le recours à des cycles de 6 mois regroupant l'ensemble des crédits au niveau d'une union n'est pas idéalement adapté aux activités agricoles car les cycles ne correspondent pas aux cycles productifs.



## Les principaux acquis

### Pour les organisations de base :

Le premier constat qui s'impose est le fait que les groupements se sont appropriés le programme de micro crédit. La méthodologie utilisée a favorisé le renforcement du tissu organisationnel dans la région, non seulement entre GPF, mais également avec des mutuelles d'épargne et de crédit et des services d'appui technique.

On peut considérer également que le programme renforce le rôle des élues dans les GPF et en particulier celui de la présidente. Si on part du principe que les élues sont souvent les membres les plus dynamiques, cela rejaillit généralement sur l'ensemble du groupement. Le revers de ce renforcement du poids des élues est un risque réel de concentration du pouvoir et de l'information.

Le PDIF a développé de nombreuses sessions de formation en faveur des membres des bureaux des groupements. Ces formations ont porté sur la gestion, la comptabilité, l'organisation, le montage de projets... Malheureusement, ce type de démarche est resté réservé aux femmes alphabétisées et le principe de formation en cascade (restitution des formations au sein des groupements par les élues) ne semble guère avoir fonctionné. Depuis l'avènement des filières et du fonds d'entrepreneuriat féminin, toutes les formations ont été essentiellement axées sur les promoteurs de projets et personnes responsables d'activités.

Les groupements et unions de GPF ont retrouvé un second souffle, notamment en insufflant des ressources économiques à leur niveau : les GPF ont ainsi eu la liberté de fixer un taux d'intérêt supérieur à celui du programme pour se capitaliser ; et les unions ont bénéficié d'une rétrocession d'une partie du taux d'intérêt du programme.

### Pour les populations:

Le premier élément qui vaut d'être souligné est que ce programme s'adresse aux femmes, de façon à compenser leur déficit d'accès au crédit dans la région.

En outre, des femmes ont souhaité faire partie de GPF pour pouvoir accéder au financement : il s'agit à la fois d'un processus d'insertion sociale et de renforcement de solidarité.

Un certain nombre de bénéficiaires affirment également qu'elles ont gagné en autonomie par rapport à leur mari dans la mesure où elles peuvent participer aux dépenses quotidiennes du ménage ainsi qu'à des dépenses de santé et de scolarité.

Le programme encourage également les bénéficiaires à épargner. Cela fait en quelque sorte partie de leur formation. Dans certains cas, des groupements ne faisant pas partie d'un cycle de crédit mobilisent cette épargne pour négocier un crédit directement avec la mutuelle, ce qui assure en quelque sorte un effet multiplicateur de la démarche du PDIF.

Enfin, on observe également un renforcement des compétences grâce à l'accès aux formations et à une forme de reconnaissance du rôle des femmes dans l'activité économique régionale.

## Les premiers projets d'entrepreneuriat féminin sélectionnés :

*On a pu observer que de nombreuses femmes sélectionnées font partie des bureaux des groupements, voire des unions (présidente, trésorière ou secrétaire).*

*En effet, les compétences requises pour être présidente, trésorière ou secrétaire d'un groupement ou d'une union sont proches de celles requises pour bénéficier d'un prêt entrepreneuriat féminin.*

*En outre, les femmes sélectionnant les bénéficiaires engagent leur responsabilité et leur crédibilité. Elles vont donc privilégier des femmes qu'elles connaissent bien (elles-mêmes ou d'autres membres du bureau) et en qui elles ont confiance.*

*L'analyse des projets sélectionnés montre encore une majorité de projets de commerce (environ 70%), mais malgré tout 25% de projets d'élevage.*

*Le petit commerce, majoritaire, n'est peut être pas le meilleur vecteur de développement local. Deux types de marchandises peuvent être vendus avec des impacts différents sur le développement économique de la région : les crédits peuvent servir à faire du commerce de biens importés (tissus du Mali, etc.) ou fournir des débouchés aux produits locaux. L'activité d'import crée en général moins d'emploi et de valeur ajoutée au niveau local. En revanche, les activités commerciales de produits locaux peuvent être un moteur pour l'économie locale.*

*Il semble que les activités les plus porteuses de dynamisme local soient les activités agricoles et d'élevage, par la valorisation du milieu, et les activités de transformation, par la création d'emploi et de valeur ajoutée sur les produits du secteur primaire.*

*Les conditions de remboursement du crédit contribuent certainement à cette répartition déséquilibrée de l'affectation du crédit au commerce et à l'agriculture. Les montants (500 000 F CFA) sont insuffisants pour investir dans des unités de transformation et les échéances et différés semblent trop courts pour répondre aux activités agricoles et d'élevage.*



© François Cojot

Agents de crédit et clients sont des femmes dans le PDIF...

## ...mais aussi des limites et des contraintes

### Des cycles trop rigides

Le fait de distribuer les crédits de façon groupée au sein des Unions et pour des durées et montants limités, a des implications sur les activités qui peuvent être financées. Le PDIF est relativement bien adapté au petit commerce et à l'embouche, mais peu à l'agriculture ou à la transformation de produits. La rigidité des cycles a été fortement influencée par la constitution d'un fonds de solidarité régional pour permettre de financer dans le long terme toutes les gammes d'activités embrassées par les femmes, mais aussi par les types d'activités phares développés (petit commerce, embouche ovine, bovine et caprine) à l'époque par les bénéficiaires. Aujourd'hui, la réflexion est déjà entamée pour la modification de la politique de crédit (modulation des conditions d'octroi en fonction des différentes activités).

### Une forte dépendance aux subsides

Jusqu'à présent, le programme s'est construit essentiellement grâce à des subsides extérieurs. Ceci n'a pas empêché une bonne appropriation du système par les GPF mais en limite tout de même la portée. Sur la base du fonds de solidarité qui a été créé précisément pour diminuer la dépendance vis-à-vis de l'extérieur (voir ci-dessous), un accès au refinancement d'une institution financière comme la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal devrait être envisagé.

### Une certaine opacité dans les remboursements au sein d'un GPF :

La qualité apparente du portefeuille est très bonne dans toute l'histoire du programme puisque le portefeuille à risque 90 jours s'est maintenu à moins de 1%. Cependant, le système d'information en vigueur ne permet pas d'avoir une appréciation fine des remboursements des membres aux GPF. Il est probable qu'un certain nombre de groupements remboursent les échéances en temps et heure de manière solidaire malgré des difficultés rencontrées au niveau individuel.

☛ **En termes de gouvernance**, on note un risque de concentration de pouvoir, régulé par l'existence de conventions, de procédures et par l'implication des services déconcentrés dans tous les processus du programme :

- Critères d'entrée et de sortie de partenariat;
- Critères d'éligibilité;
- Participation du PDIF et des CADL aux séances de répartition des fonds aux ayants droit.

Comme disait un important responsable à Fatick : « *le PDIF nous implique étroitement, mais ne nous laisse pas influencer ses actions* »

De manière positive, le programme donne un rôle important aux élues dans le dispositif de sélection et de suivi. Souvent, ces élues occupent également des postes de responsabilités dans les mutuelles qui participent au programme. Il existe dès lors un risque réel de concentration de pouvoir au niveau de certaines élues. L'existence d'un système de contrôle interne performant au niveau du programme est donc capitale pour éviter toute tentation de mauvaise utilisation de ce pouvoir.

## Création d'un fonds de solidarité régional (FSR) et son utilisation :

Ce fonds est inspiré de l'initiative d'un groupement de la phase pilote :

L'équipe du PDIF s'est inspirée du fonds de solidarité mis en place par le groupement Guelewar à Diakhao (département de Fatick) pour créer le Fonds de Solidarité Régional (FSR).

Guelewar faisait partie des 11 groupements sélectionnés dans la phase pilote du projet PDIF (1999/2003). Lors de cette phase, le groupement a reçu une dotation de 3 millions de FCFA pour réaliser des microcrédits auprès de ses membres.

Guelewar a alors décidé « d'épargner » la partie correspondante aux taux d'intérêt remboursés. Après plusieurs cycles de crédit, ce fonds de solidarité a été débloqué pour réaliser des prêts à d'autres groupements situés à proximité. Aujourd'hui, le groupement Guelewar dispose d'un fonds de 9 millions : 5 millions servent à réaliser des prêts aux 57 membres de ce groupement. Les 4 autres millions sont utilisés pour réaliser des prêts à dix autres groupements.

Les responsables du PDIF ont trouvé cette initiative intéressante et ont proposé de généraliser cette action à l'ensemble du programme.

Ainsi, pendant toute la durée de la première phase du projet (cinq ans), 70% des intérêts de chaque crédit ont été bloqués sur un compte pour constituer le Fonds de Solidarité Régional. Les 30% restants couvraient les frais de fonctionnement des unions à hauteur de 12% et la rémunération des mutuelles à hauteur de 18%.

Pour la gestion du FSR, un Comité Régional de Gestion du Fonds de Solidarité (CRGFS) a été mis sur pied. Il est composé de représentantes des 20 unions travaillant avec le PDIF, du Conseil Régional, des services techniques et du PDIF. Seules les représentantes d'union ont le pouvoir de décision, les autres membres du CRGFS ont un rôle d'appui, de conseil et de contrôle.

A la fin de la première phase du projet, le FSR renforcé par un don de 60 millions de FCFA de SOS FAIM, représentait 92 millions de FCFA. Les présidentes d'unions au sein du CRGFS ont alors décidé d'affecter ce fonds comme suit :

➤ **42 millions de FCFA** ont été alloués pour renforcer le fonds de crédit collectif.

➤ **50 millions de FCFA** ont servi à financer un premier cycle de crédits individuels pour les projets de 100 femmes entrepreneures à hauteur de 500 000 FCFA par projet.

Le FSR s'est par ailleurs transformé en Fonds de Développement Local (FDL) de façon à rappeler les objectifs initiaux du PDIF (lutter contre la pauvreté et de favoriser le développement local).

La décision du CRGFS quant à l'utilisation du FDL illustre deux visions du développement local. La première, collective et solidaire, via des prêts aux GPF garantis par la caution solidaire. La deuxième, apparue récemment, repose sur l'idée que le développement local passe par des femmes leaders. Par leur dynamisme et par mimétisme, celles-ci peuvent constituer un levier pour le développement.

## Conclusion

### Le PDIF à une croisée de chemins ?

Dans la première phase de sa mise en œuvre, le PDIF s'appuyait sur un modèle de développement fondé sur la mobilisation des solidarités communautaires. Dans cette optique, le programme a privilégié une approche participative visant à soutenir les populations dans la construction d'un projet de territoire durable et solidaire dans une perspective collective et en s'appuyant sur les ressources locales.

Le choix de consacrer une partie du Fonds de Solidarité Régional au développement de l'entrepreneuriat, en sélectionnant cent femmes porteuses de projets individuels, correspond à l'orientation vers un nouveau modèle, reposant sur l'hypothèse que les femmes les plus « dynamiques » peuvent constituer un puissant levier de développement.

### A cette croisée des chemins, des questions se posent

Ces deux « modèles » peuvent-ils être gérés par les mêmes outils et procédures ? Dans le cadre du développement de l'entrepreneuriat, les crédits proposés et leur mode d'attribution sont très différents de ceux de la première phase. La coordination de deux modèles aussi différents n'est pas sans poser des problèmes techniques de gestion, de suivi et de contrôle. On peut notamment s'interroger sur la capacité du collectif à faire pression sur les femmes entrepreneurs. Ces interrogations soulignent la nécessité de trouver un compromis opérationnel entre contrôle interne et contrôle externe.

Quel peut être l'impact du modèle « femmes entrepreneurs » sur le développement local ? Ce modèle est-il équitable ? S'il est probable que le saut qualitatif correspondant au financement de projets individuels permettra une création de valeur ajoutée importante, on peut s'interroger sur la redistribution ultérieure de la richesse créée. Le modèle « femmes entrepreneurs » ne risque-t-il pas d'accroître la différenciation sociale en soutenant les femmes les plus dynamiques sans qu'il n'y ait de réelles retombées positives sur les autres femmes ? Les projets individuels sélectionnés sont-ils en mesure de développer l'emploi rural ?

A quelle condition peut être assurée l'équité du modèle « femmes entrepreneurs » et sa coordination avec le modèle « solidaire » ? Le choix du PDIF de développer un nouveau modèle appelle une réflexion sur la gouvernance territoriale : comment renforcer cette gouvernance pour assurer l'équité et la coordination entre les deux modèles, dans le respect de l'objectif initial du PDIF de contribution au développement local ?

**Ce numéro de *Zoom Microfinance* a été réalisé par Marc Mees, Responsable du Service Appui Partenaires de SOS FAIM, en collaboration avec François Cajot, Responsable des partenariats de SOS FAIM au Sénégal, sur base de la documentation suivante :**

- ✔ les documents internes du programme de développement intégré de FATICK (PDIF) ;
- ✔ les rapports de mission réalisés au PDIF par Nayla DAHDAH (European Microfinance Programme) ; octobre 2008 ;
- ✔ l'aide mémoire : évaluation du programme de développement intégré de FATICK ; stage collectif SupAgro ; mars et avril 2009.

## SOS Faim et la microfinance

SOS Faim appuie depuis de nombreuses années des organisations paysannes en Afrique et en Amérique latine. Comme tout outil de développement, la microfinance doit être interrogée dans ses finalités, ses modalités et les conditions de sa mise en œuvre. C'est dans cet esprit que SOS Faim publie *Zoom microfinance*. Vous pouvez retrouver cette publication, en version téléchargeable, en français, anglais et espagnol, sur le site Internet de SOS Faim : [www.sosfaim.org](http://www.sosfaim.org)

Parallèlement à *Zoom microfinance*, SOS Faim édite *Dynamiques paysannes*, une publication consacrée aux enjeux rencontrés dans leur développement par les organisations de producteurs agricoles et les organisations paysannes. Vous pouvez également retrouver cette publication en version téléchargeable en français, anglais et espagnol, sur le site Internet de SOS Faim : [www.sosfaim.org](http://www.sosfaim.org)

Éditeur responsable : Freddy Destrait, 4 rue aux Laines, B-1000 Bruxelles (Belgique)

Coordination: Marine Lefebvre

Graphisme: [www.marmelade.be](http://www.marmelade.be)

*Zoom Microfinance* est imprimé sur du papier recyclé

## SOS Faim – Agir avec le Sud

4 rue aux Laines, B-1000 Bruxelles (Belgique)

Tél. 32-(0)2-511.22.38 Fax 32-(0)2-514.47.77

E-mail [info.be@sosfaim.org](mailto:info.be@sosfaim.org)

## SOS Faim – Action pour le développement

88, rue Victor Hugo L - 4141 Esch-sur-Alzette Luxembourg

Tél. 352-49.09.96 Fax 352-49.09.96.28

E-mail [info-luxembourg@sosfaim.org](mailto:info-luxembourg@sosfaim.org)

## Site internet [www.sosfaim.org](http://www.sosfaim.org)

*Zoom microfinance* est réalisé avec le soutien de la Direction générale de la Coopération internationale de Belgique et du Ministère des Affaires étrangères luxembourgeois.

## Les derniers numéros de *Zoom microfinance* ont concerné :

### n° 29

La coopérative LOS ANDES : la finance solidaire pour le développement rural

### n° 28

Garantir des refinancements : des risques calculés en faveur des petits producteurs ruraux

### n° 27

Desservir les zones rurales les plus reculées : l'expérience de Buusaa Gonofaa (Éthiopie)

### n° 26

Statut juridique et bonne gouvernance, existe-il un lien évident ?

### n° 25

Les alliances avec des institutions financières : la meilleure solution pour financer les besoins des organisations paysannes et de leurs membres ?

### n° 24

Les Sociétés Populaires d'Investissement (spi) équatoriennes : une expérience de « microinvestissement solidaire »

### n° 23

Les crédits d'équipement de Kafo Jiginew (Mali) : investir au sein des exploitations familiales